

2010

GUIDE GÉNÉRAL SUR LE CCSP
ET LA PRÉSENTATION DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE
DES CONSEILS SCOLAIRES

6 9 4 3 5

TABLE DES MATIÈRES

- 2 INTRODUCTION ET CONTEXTE
QU'EST-CE QUE LE CCSP?
NÉCESSITÉ DU CHANGEMENT
- 3 QUELLES SONT LES NORMES DU CCSP?
QUELLE SERA L'INCIDENCE DU CHANGEMENT SUR LA PRÉSENTATION
DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES CONSEILS SCOLAIRES?
- 5 QUAND ET COMMENT LES NOUVELLES NORMES SERONT-ELLES APPLIQUÉES?
- ÉCHANTILLON DE RELEVÉ**
- 6 ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
- 7 ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
- 8 ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
- 9 TABLEAU DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
- 10 TABLEAU DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
- 11 TABLEAU DU FONDS DE RÉSERVE
- 12 TABLEAU DU FONDS D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

GUIDE GÉNÉRAL SUR LE CCSP ET LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES CONSEILS SCOLAIRES

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Ceux qui contrôlent les fonds publics se trouvent devant deux tâches importantes. Tout d'abord, ils doivent s'assurer que ces fonds sont dépensés d'une manière judicieuse. Ensuite, ils doivent être capables de le prouver. Des états financiers présentés clairement et vérifiés à l'externe constituent un facteur important en ce qui concerne ce deuxième rôle.

En mars 2004, et tenant compte des tâches susmentionnées, le Ministère de l'éducation a annoncé que les conseils scolaires de l'Ontario devraient adopter les recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) à l'intention des administrations locales comme étant la norme à suivre en ce qui concerne la présentation des données financières. Cette décision a été prise suite à d'importantes discussions avec les conseils scolaires, leur vérificateur externe et l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA).

Qu'est-ce que le CCSP ? Quelles sont les normes du CCSP et comment influenceront-elles sur la présentation de l'information financière des conseils scolaires ? Quand et comment le changement sera-t-il mise en oeuvre ? Ce guide est conçu de manière à fournir les réponses à ces questions, entre autres, aux conseillers scolaires, aux parents et aux autres intervenants des conseils scolaires locaux.

QU'EST-CE QUE LE CCSP ?

Le CCSP représente le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de l'ICCA. Cet organisme établit les normes et les principes comptables généralement reconnus en matière de présentation de l'information financière à l'intention des gouvernements, en vue d'augmenter l'utilité des

données incluses dans les états financiers du secteur public et de l'information sur le rendement financier et non financier de ce secteur. Ces normes et principes sont exposés dans le Manuel de l'ICCA sur la comptabilité des organismes du secteur public.

NÉCESSITÉ DU CHANGEMENT

INFORMATION NÉCESSAIRE À LA PRISE DE DÉCISIONS ET À LA REDDITION DE COMPTES

Les conseillers scolaires, les parents, les contribuables, les prêteurs et les autres intervenants ont besoin de renseignements clairs et complets sur tous les actifs, passifs, recettes et dépenses des conseils scolaires afin de prendre des décisions éclairées.

Historiquement, les conseils scolaires ont émis des états financiers suivant des principes comptables jugés adéquats pour eux et qui, tout compte fait, étaient conformes aux principes comptables généralement reconnus. Toutefois, au fil des années, la divergence grandissait entre les pratiques de présentation de l'information financière des conseils scolaires de l'Ontario et les « principes comptables généralement reconnus » (PCGR) de l'ICCA.

L'adoption des recommandations du CCSP permettra de répondre aux besoins en matière d'information financière des conseils scolaires, non seulement maintenant, mais à l'avenir. Des états financiers préparés selon une norme comptable reconnue fourniront une information financière utile, complète, comparable et uniforme en ce qui concerne les conseils scolaires.

CONFORMITÉ AUX NORMES DE VÉRIFICATION ET DE CERTIFICATION

Les conseils scolaires doivent publier et mettre leurs états financiers vérifiés à la disposition de la communauté locale et des autres intervenants. Ces états financiers étaient considérés comme étant à vocation générale. Cependant, suite aux changements que l'ICCA a apportés à ses normes de vérification et de certification en septembre 2003, les vérificateurs externes ne pourraient plus donner d'opinion sans réserve sur les états financiers des conseils scolaires comme étant à vocation générale, étant donné qu'ils n'ont pas été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les conseils scolaires ont publié des états financiers à vocation spéciale pour l'exercice 2002-2003, en tant que mesure provisoire. Toutefois, il a fallu que les vérificateurs indiquent que ces états ne respectaient pas les PCGR, qu'ils étaient destinés uniquement à l'information et à l'utilisation des membres du conseil scolaire et du Ministère de l'éducation, et qu'ils ne devaient pas être utilisés par des personnes autres que les utilisateurs déterminés, ni destinés à aucune autre fin que la ou les fins auxquelles ils ont été établis. L'adoption des recommandations du CCSP (qui préconisent des PCGR adéquats pour les conseils scolaires) fera en sorte que les conseils scolaires publient des états financiers à vocation générale vérifiés.

AUTRES PALIERS DE GOUVERNEMENT

L'adoption des recommandations du CCSP fera en sorte que la présentation de l'information financière des conseils scolaires soit conforme à celle des autres paliers de gouvernement. Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les gouvernements municipaux de l'Ontario ont déjà adopté les normes comptables du CCSP en matière de présentation de

l'information financière. Les administrations locales et les conseils scolaires se ressemblent à plusieurs égards. Ils sont régis par des lois et règlements similaires, et leurs représentants sont élus par la communauté locale. Un grand nombre de ceux qui utilisent les états financiers des administrations locales préparés conformément aux normes du CCSP, notamment les médias et les contribuables locaux, utiliseront également les états financiers des conseils scolaires.

QUELLES SONT LES NORMES DU CCSP ?

Exposées dans le Manuel de comptabilité des organismes du secteur public, les normes précisent le type et le format des états financiers; les données à présenter et à communiquer et la méthode comptable de base qui détermine si les recettes, les dépenses, les actifs et les passifs doivent être reconnus dans les états financiers. Les normes prescrivent également les règles à suivre pour déterminer si l'information financière des organismes connexes doit être incluse dans les états financiers des conseils scolaires.

QUELLE SERA L'INCIDENCE DU CHANGEMENT SUR LA PRÉSENTATION DE L'INFORMATION FINANCIÈRE DES CONSEILS SCOLAIRES ?

Les intervenants qui lisent les états financiers préparés conformément aux normes du CCSP remarqueront des changements en ce qui concerne la présentation de l'information (à titre d'exemple, voir l'État de la situation financière présenté plus loin dans ce guide. De plus, des changements importants ont été apportés aux méthodes utilisées pour enregistrer certains postes dans les états financiers. Vous trouverez ci-dessous quelques-uns des changements les plus importants :

CONSOLIDATION

Les normes du CCSP exigent que les conseils scolaires consolident, dans les états financiers, les recettes, les dépenses, l'actif et le passif de tous les organismes qui sont « sous leur contrôle ». Cette exigence peut toucher les organismes tels que les coopératives et les fondations et s'applique également aux fonds recueillis par les écoles locales. « Contrôle » est défini dans le Manuel de comptabilité des organismes du secteur public.

Bien que les fonds recueillis et dépensés par les écoles et les conseils d'écoles varient, ils doivent être inclus dans les états financiers. Les conseils scolaires, les écoles et les conseils d'écoles doivent noter que cela n'aura aucune incidence sur le contrôle et la gestion de ces fonds. Les conseils d'écoles, les conseils étudiants ou les groupes parents-enseignants continueront à réunir des fonds comme avant et à décider de la manière de les utiliser. Seules des données récapitulatives sur les fonds des écoles seront présentées dans les états financiers des conseils scolaires. Les montants pour chaque école ne seront pas déclarés dans les états financiers des conseils scolaires.

Le Ministère de l'éducation reconnaît que les conseils scolaires peuvent avoir de la difficulté à recueillir ces données, et de ce fait, ils ne seront pas tenus d'inclure les fonds des écoles dans leurs états financiers avant l'année prochaine (2004-2005). Cela devrait leur donner le temps de travailler avec leurs écoles et leurs conseils d'écoles sur les processus et procédures de consigner et de présenter ces données, ainsi que de déterminer les groupes scolaires qui devront être inclus dans leurs états financiers.

ÉLÉMENTS DE PASSIF CONCERNANT LES AVANTAGES SOCIAUX DES EMPLOYÉS

L'un des changements majeurs apportés à l'information qui doit être présentée dans les nouveaux états financiers porte sur le calcul et la présentation des dépenses et des éléments de passif liés aux avantages sociaux promis aux employés par les conseils scolaires mais payés à l'avenir. Des exemples courants de ces avantages sont les gratifications de retraite ou des congés de maladie, les soins de santé et soins dentaires à la retraite ou les prestations d'invalidité de longue durée auto-assurés. Les normes comptables exposées dans le Manuel de comptabilité des organismes du secteur public exigent que la dépense soit reconnue durant la vie professionnelle de l'employé ou lorsque des événements précis se produisent – et non pas lorsqu'elle est payée – et que les montants soient calculés selon une étude actuarielle détaillée. En 2002-2003, on a demandé aux conseils scolaires de présenter ces renseignements dans les notes afférentes aux états financiers. Les états financiers préparés conformément aux normes du CCSP incluront les éléments de passif et les dépenses déterminés par l'étude actuarielle.

BUDGET ÉQUILIBRÉ

En vertu de l'article 231 de la Loi sur l'éducation, tout conseil scolaire doit équilibrer son budget. Par le passé, les états financiers des conseils scolaires se concentraient sur l'excédent ou le déficit de l'administration générale. Les recettes et les dépenses étaient définies dans le cadre du besoin actuel de fonds par le conseil scolaire. Bien qu'il y eût des états individuels qui indiquaient les activités des immobilisations et des fonds de réserve durant l'exercice, il n'y avait aucun état combiné des activités financières. Les nouveaux états financiers

incluront un état consolidé des activités financières qui présente les activités de tous les fonds, ainsi que des renseignements sur les fonds individuels du conseil scolaire.

Avec l'adoption des normes du CCSP, les recettes et les dépenses qui doivent être indiquées dans les états financiers seront définies dans le Manuel et différeront des montants inclus lors de la détermination du budget de fonctionnement du conseil scolaire. Cela ne veut pas dire que le calcul du surplus/déficit du conseil sera différent ou que les montants budgétaires ne seront pas déclarés – ils seront tout simplement présentés d'une manière différente. Le CCSP reconnaît l'importance qu'un conseil scolaire présente son information financière conformément aux normes. Par la suite, les données sur le fonds de fonctionnement actuel doivent être signalées. Le solde du fonds de fonctionnement indiqué dans l'état de la situation financière représente le surplus ou le déficit accumulé du conseil scolaire. Les activités de l'exercice courant touchant le budget de l'exercice courant seront présentées dans un tableau du fonds de fonctionnement distinct des états financiers soumis au ministère de l'Éducation.

RÉSERVES

La Loi sur l'Éducation exige que les conseils scolaires placent de l'argent dans des fonds de réserve – ces réserves sont « d'origine externe » en vertu des règles du CCSP. Quelques exemples de réserves « d'origine externe » incluent le fonds de réserve lié à la salle de classe, le fonds de réserve lié à l'éducation de l'enfance en difficulté et le fonds de réserve lié aux installations destinées aux élèves. Selon le CCSP, les subventions « d'origine externe » seront constatées à titre de revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prescrites, et les soldes de fonds inutilisés seront

constatés comme passifs (Revenus reportés – réserves) dans l'état de la situation financière.

De plus, les conseils placent parfois des fonds dans un fonds de réserve spécial ou dans une réserve pour fonds de roulement. Les activités de ces réserves « d'origine interne » sont présentées comme faisant partie de la situation financière dans l'état de la situation financière du conseil scolaire.

QUAND ET COMMENT LES NOUVELLES NORMES SERONT ELLES APPLIQUÉES ?

Les états financiers de l'exercice se terminant le 31 août 2004, émis à la fin de novembre 2004, seront préparés conformément aux recommandations du Manuel de comptabilité des organismes du secteur public (avec un délai d'un an pour la déclaration des fonds des écoles). La mise en oeuvre des normes du CCSP constitue évidemment un défi. Le personnel des conseils scolaire n'étant pas familier avec les nouvelles recommandations ou les normes, le Ministère agit rapidement afin de les aider grâce à des sessions de formation spécialisée, à du nouveau matériel didactique et à un appui continu tout au long du processus. Cependant, des états financiers vérifiés clairs, uniformes et préparés conformément aux normes comptables reconnues jouent un rôle important dans l'amélioration de la présentation de l'information financière des conseils scolaires.

Le Manuel de comptabilité des organismes du secteur public exige la préparation et la présentation de trois états financiers ainsi que de données sur les soldes des fonds (de fonctionnement, de capital, de réserve et des activités scolaires). Vous trouverez ci-après des exemples des nouveaux états et tableaux :

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de la situation financière indique l'actif et le passif financiers, l'actif non financier ainsi que le solde des fonds du conseil scolaire. Il remplace l'ancien bilan.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 AOÛT 2004

	2004	2003
ACTIF FINANCIER		
Liquidités		
Comptes débiteurs	28,771	16,671
Placements	-	-
Autres	-	-
TOTAL DE L'ACTIF FINANCIER	28,771	16,671
PASSIF FINANCIER		
Emprunts temporaires	40,855	16,799
Comptes créditeurs et charges à payer	17,427	21,450
Autres	2,466	983
Dette nette	38,771	42,467
Revenu reporté - réserves	2,363	1,805
Revenu reporté - autre	-	-
Avantages sociaux à payer	45,000	40,000
TOTAL DU PASSIF FINANCIER	146,882	123,504
ACTIF(PASSIF) FINANCIER NET	(118,111)	(106,833)
ACTIF NON FINANCIER		
Frais payés d'avance	3,500	2,966
Stocks de fournitures	-	-
TOTAL DE L'ACTIF NON FINANCIER	3,500	2,966
ACTIF NET	(114,611)	(103,867)
SITUATION FINANCIÈRE		
Fonds de fonctionnement	(4,687)	(3,313)
Fonds de capital et d'emprunt	(23,147)	(14,776)
Fonds de réserve	2,594	464
Fonds des activités scolaires	-	-
SOLDE TOTAL DES FONDS	(25,240)	(17,625)
Montants à recouvrer	(89,371)	(86,242)
SITUATION FINANCIÈRE NETTE	(114,611)	(103,867)

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

L'état des activités financières indique les recettes, les dépenses ainsi que les changements dans l'actif non financier et dans les montants à recouvrer pour tous les fonds, sur une base consolidée. Étant donné qu'ils s'annulent mutuellement, tous les virements aux ou des autres fonds sont éliminés de ce tableau.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	BUDGET 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004
REVENUS			
Impôt local	140,816	128,994	135,187
Subventions prov. - financement de l'éducation	225,509	232,469	220,647
Subventions provinciales - autres	400	4,398	4,078
Subventions fédérales et droits de scolarité	-	699	915
Autres revenus - conseils scolaires	-	-	2
Autres droits de scolarité et revenus	1,275	3,596	1,813
Revenus de placement	-	-	-
Collecte de fonds des écoles et autres revenus	-	-	-
TOTAL DES REVENUS	368,000	370,156	362,642
DÉPENSES			
Enseignement	286,270	305,721	285,925
Administration	10,810	11,207	12,234
Transport	10,619	10,856	10,900
Fonctionnement et entretien des écoles	40,819	40,284	45,559
Installations destinées aux élèves	12,167	13,059	12,659
Autres dépenses	619	307	1,552
Activités financées par les écoles	-	-	-
TOTAL DES DÉPENSES	361,304	381,434	368,829
REVENU NET (DÉPENSES NETTES)	6,696	(11,278)	(6,187)
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance	-	534	-
Augmentation (diminution) des stocks de fournitures	-	-	-
AUGMENTATION DE L'ACTIF NON FINANCIER	-	534	-
CHANGEMENT DE L'ACTIF/(DU PASSIF) NET	6,696	(10,744)	(6,187)
TRANSACTIONS DE FINANCEMENT			
Émission de financement à long terme	-	-	-
Rembours. de la dette et contrib. au fonds d'amortiss.	(3,696)	(3,696)	(2,630)
Augmentation/(diminution) du passif non financé	-	6,825	3,775
CHANGEMENT AUX MONTANTS À RECOUVRER	(3,696)	3,129	1,145
CHANGEMENT DANS LE SOLDE DES FONDS	3,000	(7,615)	(5,042)
Soldes d'ouverture des fonds	(3,000)	(17,625)	(12,583)
Soldes de clôture des fonds	-	(25,240)	(17,625)

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

L'état de l'évolution de la situation financière est nouveau en ce qui concerne les états financiers des conseils scolaires. Il indique comment le conseil scolaire répond à ses besoins d'encaisse grâce à l'utilisation de l'actif financier actuel, à la collecte de recettes, à l'engagement d'éléments de passif ou à l'emprunt.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	2003-2004	2002-2003
FONCTIONNEMENT		
Revenus nets (dépendances nettes)	(11,278)	(6,187)
SOURCES ET (UTILISATIONS) :		
Diminution (augmentation) des comptes débiteurs	(12,100)	4,612
Diminution (augmentation) des autres actifs financiers	-	-
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(4,023)	2,011
Augmentation (diminution) des autres éléments de passif	1,483	4,000
Augmentation (diminution) des revenus reportés - réserves	558	
Augmentation (diminution) des revenus reportés - autres	-	
Augmentation (diminution) des avantages sociaux à payer	5,000	
AUGMENTATION NETTE/(DIMINUTION NETTE) DE L'ENCAISSE DU FONCTIONNEMENT	(20,360)	4,436
PLACEMENTS		
Diminution (augmentation) des placements	-	1,000
AUGMENT. NETTE/(DIMINUTION NETTE) DE L'ENCAISSE POUR L'INVESTISSEMENT	-	1,000
FINANCEMENT		
Émission de passif à long terme	-	-
Dette remboursée et contributions au fonds d'amortissement	(3,696)	(2,630)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE L'ENCAISSE DU FINANCEMENT	(3,696)	(2,630)
CHANGEMENT DANS LES LIQUIDITÉS	(24,056)	2,806
Liquidités à l'ouverture	16,799	(19,605)
Liquidités à la clôture	(40,855)	(16,799)

TABLEAU DU FONDS DE FONCTIONNEMENT

Le tableau du fonds de fonctionnement est conçu de façon à présenter l'activité du fonds de fonctionnement du conseil scolaire. Le changement dans le solde du fonds de fonctionnement représente le surplus/déficit en cours d'exercice du conseil scolaire. Le solde du fonds de fonctionnement correspond au surplus/déficit accumulé du conseil scolaire.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
TABLEAU DU FONDS DE FONCTIONNEMENT
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	BUDGET 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004
REVENUS			
Impôt local	140,816	128,994	135,187
Subventions prov. - financement de l'éducation	225,509	232,469	220,647
Subventions provinciales - autres	400	4,398	4,078
Subventions fédérales et droits de scolarité		699	915
Autres revenus - conseils scolaires		-	2
Autres droits de scolarité et revenus	1,275	3,596	1,813
Revenus de placement		-	-
TOTAL DES REVENUS	368,000	370,156	362,642
DÉPENSES			
Enseignement	283,011	296,238	280,317
Administration	10,810	10,970	11,934
Transport	10,619	10,856	10,900
Fonctionnement et entretien des écoles	40,819	38,181	43,559
Installations destinées aux élèves	4,516	5,685	937
Autres dépenses		307	826
TOTAL DES DÉPENSES	349,775	362,237	348,473
REVENU NET (DÉPENSES NETTES)	18,225	7,919	14,169
Augmentation (diminution) des frais payés d'avance		534	-
Augmentation (diminution) des stocks de fournitures		-	-
AUGMENTATION(DIMINUTION) DE L'ACTIF NON FINANCIER	-	534	-
Remboursement du principal de la dette	(3,696)	(3,696)	(2,630)
Augmentation/(diminution) du passif non financé		6,825	3,775
CHANGEMENT AUX MONTANTS À RECOURIR	(3,696)	3,129	1,145
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS			
Virements (au)/du fonds de capital et d'emprunt	(11,529)	(10,826)	(17,136)
Virement (au)/du fonds de réserve		(2,130)	
Virement (au)/du fonds des activités scolaires		-	-
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS	(11,529)	(12,956)	(17,136)
CHANGEMENT AU SOLDE DU FONDS DE FONCTIONNEMENT	3,000	(1,374)	(1,822)
Solde d'ouverture - Fonds de fonctionnement	(3,000)	(3,313)	(1,491)
Solde de clôture - Fonds de fonctionnement	-	(4,687)	(3,313)

TABLEAU DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT

Le tableau du fonds de capital et d'emprunt présente l'activité du fonds de capital et d'emprunt du conseil scolaire ainsi que le changement dans le solde de ce fonds. Le solde du fonds de capital et d'emprunt représente le montant dépensé par le conseil sur les projets d'immobilisations pour lesquels un financement permanent n'a pas encore été prévu moins tout montant financé mais non dépensé.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
TABLEAU DU FONDS DE CAPITAL ET D'EMPRUNT
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	BUDGET 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004	RÉSULTATS 2002-2003
REVENUS			
Subventions fédérales			
Redevances d'aménagement scolaire			
Autres revenus			
Revenus de placement			
TOTAL DES REVENUS			
DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
Enseignement	3,259	9,483	5,608
Administration		237	300
Transport			
Fonctionnement en entretien des écoles		2,103	2,000
Installations destinées aux élèves	7,651	7,374	11,722
Autres dépenses	619		726
TOTAL DES DÉPENSES	11,529	19,197	20,356
REVENU NET (DÉPENSES NETTES)	(11,529)	(19,197)	(20,356)
FINANCEMENT À LONG TERME			
VIREMENTS NETS DES/(AUX) AUTRES FONDS			
Virements du/(au) fonds de fonctionnement	11,529	10,826	17,136
Virements du/(au) fonds de réserve			
Virements du/(au) fonds des activités scolaires			
VIREMENTS NETS DES/(AUX) AUTRES FONDS	11,529	10,826	17,136
CHANG.-SOLDE DU FONDS CAPITAL-EMPRUNT		(8,371)	(3,220)
Solde d'ouverture-Fonds de capital et d'emprunt		(14,776)	(11,556)
Solde de clôture-Fonds de capital et d'emprunt		(23,147)	(14,776)

TABLEAU DU FONDS DE RÉSERVE

Le tableau du fonds de réserve présente l'activité du fonds de réserve « d'origine interne » du conseil scolaire ainsi que les virements aux/des autres fonds.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
TABLEAU DU FONDS DE RÉSERVE
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	BUDGET 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004	RÉSULTATS 2002-2003
REVENUS			
Revenus de placement	-	-	-
REVENU NET	-	-	-
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS			
Virements du/(au) fonds de fonctionnement	-	2,130	-
Virement du (au) fonds de capital et d'emprunt	-	-	-
Virement du (au) fonds des activités scolaires	-	-	-
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS	-	2,130	-
CHANGEMENT - SOLDE DU FONDS DE RÉSERVE	-	2,130	-
Solde d'ouverture - Fonds de réserve	-	464	464
Solde de clôture - Fonds de réserve	-	2,594	464

TABLEAU DU FONDS D'ACTIVITÉS SCOLAIRES

Le tableau du fonds d'activités scolaires présente l'activité et le solde des fonds des écoles qui ont été consolidés dans les états financiers du conseil scolaire.

EXEMPLE D'UN CONSEIL SCOLAIRE DE DISTRICT
TABLEAU DU FONDS DES ACTIVITÉS SCOLAIRES
POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 AOÛT 2004

	BUDGET 2003-2004	RÉSULTATS 2003-2004	RÉSULTATS 2002-2003
REVENUS			
Collecte de fonds par l'école et autres revenus	-	-	-
DÉPENSES			
Activités financées par l'école	-	-	-
REVENU NET (DÉPENSES NETTES)	-	-	-
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS			
Virements du/(au) fonds de fonctionnement	-	-	-
Virement du (au) fonds de capital et d'emprunt	-	-	-
Virement du (au) fonds de réserve	-	-	-
VIREMENTS NETS (AUX)/DES AUTRES FONDS	-	-	-
CHANG. AU SOLDE DU FONDS DES ACTIV. SCOL.	-	-	-
Solde d'ouverture - Fonds des activités scolaires	-	-	-
Solde de clôture - Fonds des activités scolaires	-	-	-

